



**DECISION n° 2026/84 modificative relative à la représentation
De la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Grand Est au sein des observatoires départementaux d'analyse,
d'appui au dialogue social et à la négociation collective**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 avril 2026 portant nomination de Madame Delphine JOLY sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est à compter du 1^{er} Juin 2026 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à R. 2234-4 ;

Sur proposition des directeurs des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) de la région Grand Est.

DECIDE :

Article 1 : Sont désignés comme suppléants des directeurs des DDETS et des DDETS-PP de la région Grand Est aux fins de siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social :

DDETS-PP Ardennes	M. Claude BALAN, directeur départemental adjoint, et Mme Laurence GRENIER, responsable SRDT-SCT, suppléants de Mme Nathalie GATIER, directrice de la DDETS-PP
DDETS-PP Aube	M. Eric JANY, directeur départemental adjoint et Mme Valérie CHROBATYN, responsable d'unité de contrôle, suppléants de Mme Corinne BIBAUT, directrice de la DDETS-PP
DDETS-PP Marne	M. Jean-Pierre TINE, responsable de l'unité de contrôle, suppléant de Mme Nadège CALENDINI, directrice de la DDETS-PP
DDETS-PP Haute Marne	M. Mickaël MAROT, directeur départemental adjoint, et Mme Alexandra DUSSAUCY, responsable de l'unité de contrôle, suppléants de Mme Fabienne LOGEROT, directrice de la DDETS-PP
DDETS Meurthe et Moselle	M. Claude MONSIFROT, directeur départemental adjoint et Mme Catherine LOPES, responsable d'unité de contrôle, suppléants de Mme Annie TOUROLLE, directrice de la DDETS

DDETS-PP Meuse	M. Guillaume REISSIER, directeur départemental adjoint, et M. Pascal BRENON, responsable de l'unité de contrôle, suppléants de M. Laurent ZAKRZEWSKI, directeur de la DDETS-PP
DDETS Moselle	Mme Marieke FIDRY, directrice départementale adjointe et Mme Marie-Christine STIEN, responsable du service SCT, suppléantes de Mme Martine ARTZ, directrice de la DDETS
DDETS Bas-Rhin	Mme Céline SIMON, directrice départementale adjointe, et Mme Héloïse CLAUDEL, responsable travail, suppléantes de Mme Anouchka CHABEAU, directrice de la DDETS
DDETS-PP Haut-Rhin	Mme Oriane JEANNIARD, cheffe du service relations de travail suppléante de Mme Aline SCHNEIDER, directrice de la DDETS-PP
DDETS-PP Vosges	Mme Anne-Laure MOSBRUCKER, directrice départementale adjointe, suppléante de M. Patrick OSTER, directeur de la DDETS-PP

Article 2 : Le responsable du pôle politique du travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est et les directeurs des DDETS et DDETS-PP susvisés de la région Grand Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2026

La directrice régionale,

Delphine JOLY

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.